



Description de l'activité :

- Exploitation lucrative d'installation sportive pour la pratique de la gymnastique, l'aérobic, le body-building, etc. ;
- Exploitation lucrative d'installation sportive de combat et arts martiaux : boxe, karaté, judo, etc. ;
- Exploitation lucrative de court de tennis.

Objectif principal :

Proposer un programme adapté à tous ses clients, aux besoins différents : leur santé, hygiène et bien-être.

Conditions d'exercice :

L'obtention d'une autorisation préalable, délivrée par arrêté du wali après avis de conformité technique.

Tâches principales :

- Développer les programmes sportifs pour la promotion d'une ou plusieurs disciplines sportives ;
- Eduquer et former les adhérents ;
- Promouvoir la citoyenneté et le fair-play ;
- Prévenir et lutter contre le dopage, la violence et les fléaux sociaux.

Equipements importants :

- Presse poulie vis-à-vis ;
- Presse PECK-DEK ;
- Presse à 45° avec charge ;
- Presse hack-squat avec charge ;
- Presse a mollet plus squat ;
- Presse ISCHOIS couche ;
- Presse quadriceps ;
- Banc DEV couche semi ;
- Banc DEV incline semi ;
- Barre parallèle ;
- Abdo CRAMPING ;
- Barre à dorsaux ;
- Banc à mollets assis ;
- Banc incurve réglable ;
- Banc DEV assis épaule ;
- Banc DEV assis épaule ;
- Banc décline semi ;
- Banc plat simple ;
- Banc inclinable ;
- Banc biceps assis ;
- Banc lombaire horizontal ;
- Planche ABDO avec échelle ;
- Porte disques (09 tiges) ;
- Porte barres (08 barres vide) ;
- Porte HALTERES (10 paires std)
- Jeux d'HALTERES de 01 à 10kg ;
- Barre de 0,36m à 1,80m ;
- Disque de 1kg à 10kg ;
- Presse à 4 postes.

Observations et conseils pratiques:

La création d'une installation sportive ouverte au public est subordonnée à une autorisation préalable, délivrée par arrêté du wali, après avis de conformité technique :

- Des services chargés des sports, de la santé et de la protection civile au niveau de la wilaya ;
- Du président de l'assemblée populaire communale du lieu d'implantation de l'installation sportive ou de son représentant ;
- Du président du conseil des sports de wilaya ou de son représentant ;
- Des structures d'organisation et d'animation sportive désignées par le ministre chargé des sports.

Formation et qualités requises :

- ❖ Diplôme universitaire en sciences et technologie du sport.
- ❖ Attestation d'athlète d'élite délivrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Emplois : Trois (03) emplois à créer au démarrage.

Références Réglementaires :

- Loi n° 13-05 du 23 juillet 2013 relative à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives ;
- Loi n° 04-02 du 23 juin 2004, modifiée et complétée, fixant les règles applicables aux pratiques commerciales ;
- Loi n° 04-08 du 14 août 2004, modifiée et complétée, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales ;
- Décret exécutif n° 14-330 du 27 novembre 2014 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des fédérations sportives nationales ainsi que leur statut-type ;
- Décret exécutif n° 07-189 du 16 juin 2007 fixant le statut de l'athlète d'élite et de haut niveau ;
- Décret exécutif n° 15-213 du 11 août 2015 fixant les modalités d'application des dispositions statutaires relatives au sportif d'élite et de haut niveau ;
- Décret exécutif n° 91-416 du 2 novembre 1991 fixant les conditions de création et d'exploitation des installations sportives ;
- Arrêté du 26 janvier 1997 fixant le cahier des charges portant clauses générales pour création et exploitation des installations sportives.

Contacts utiles :

- ✓ Ministère de la Jeunesse et des Sports Site Web : www.mjs.dz
- ✓ Centre National du Registre de Commerce : CNRC Site Web : www.cnrc.org.dz
- ✓ Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya concernée